

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115-517700 Fax : +251115-517844

Website : www.africa-union.org

SC12414

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20-24 juin 2014

Malabo (Guinée Équatoriale)

EX.CL/854(XXV)

Original : anglais

**RAPPORT SUR L'ÉLECTION DE QUATRE (4) JUGES DE LA COUR
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

RAPPORT SUR L'ÉLECTION DE QUATRE (4) JUGES DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

1. Les élections des juges de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour africaine) obéissent aux dispositions du Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole), adoptée en 1998, ainsi qu'au Règlement intérieur du Conseil exécutif.

2. L'article 11 du Protocole stipule que la Cour africaine se compose de onze (11) juges jouissant d'une très haute autorité morale, d'une compétence et expérience juridique, judiciaire ou académique reconnue dans le domaine des droits de l'homme et des peuples.

3. En outre, l'article 11 stipule que la Cour ne peut comprendre plus d'un juge de la même nationalité.

4. Les élections actuelles se réfèrent à l'élection de quatre (4) juges en raison de l'arrivée à terme du mandat, en juillet 2014, des Juges de la Cour africaine ci-après :

N°	NOM	PAYS	MANDAT
1.	M. Kimelabalou ABA *	Togo	Élu en janvier 2013 pour un mandat d'un an et demi (1½)
2.	M. Sylvain ORE *	Côte d'Ivoire	Élu en juillet 2010 pour un mandat de 4 ans
3.	Mme Sophia A.B. AKUFFO	Ghana	Réélue en juillet 2008 pour un mandat de 6 ans
4.	M. Bernard Makgabo NGOEPE	Afrique du Sud	Réélu en juillet 2008 pour un mandat de 6 ans

Seuls les deux (2) premiers juges sont rééligibles, une seule fois.

5. L'article 14 du Protocole stipule que « *les juges à la Cour sont élus au scrutin secret par la Conférence sur la liste visée à l'article 13(2) du présent Protocole* ». Toutefois, les juges sont élus au scrutin secret par le Conseil exécutif, par délégation de pouvoirs de la Conférence, conformément à l'article 9(2) de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

6. Le Conseil exécutif veillera à la représentation de toutes les régions de l'Afrique et de leurs grands systèmes juridiques. Le Conseil veillera également à la représentation adéquate des hommes et des femmes (Article 14 du Protocole).

7. La Commission attire l'attention des États membres sur le fait qu'à l'expiration du mandat des quatre (4) juges en juillet 2014, la représentation par région et par genre à la Cour africaine sera la suivante :

a) Représentation par région

Afrique centrale	:	Un (1)
Afrique de l'Est	:	Deux (2)
Afrique du Nord	:	Un (1)
Afrique australe	:	Un (1)
Afrique de l'Ouest	:	Deux (2)
Postes à pourvoir	:	Quatre (4)
Total	:	Onze (11)

b) Représentation par genre

Juge femme	:	Une (1)
Juges hommes	:	Six (6)

8. A la lumière des chiffres susmentionnés, il s'agira donc d'assurer à la fois la représentation régionale et la représentation appropriée des hommes et des femmes dans la composition de la Cour africaine.

9. Les candidatures reçues par la Commission sont les suivantes :

LISTE DES CANDIDATS

N°	NOM	GENRE	PAYS	RÉGION
1.	Kimelabalou Aba*	Homme	Togo	Afrique de l'Ouest
2.	Awa BAH	Femme	Gambie	Afrique de l'Ouest
3.	Rafaa BEN ACHOUR	Homme	Tunisie	Afrique du Nord
4.	Justice L.O. BOSIELO	Homme	Afrique du Sud	Afrique australe
5.	Salomy Balungi BOSSA	Femme	Ouganda	Afrique de l'Est
6.	Modibo Tounty GUINDO**	Homme	Mali	Afrique de l'Ouest
7.	Alidah Maseshope HLAJOANE	Femme	Lesotho	Afrique australe
8.	Mthomeng MAJARA	Femme	Lesotho	Afrique australe
9.	Angelo Vasco MATUSSE	Homme	Mozambique	Afrique australe
10.	Martin K. NGOGA	Homme	Rwanda	Afrique de l'Est
11.	Sylvain ORE*	Homme	Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest
12.	Elhassan SALEK ABBA	Homme	RASD	Afrique du Nord
13.	Jean Emile SOMDA	Homme	Burkina Faso	Afrique de l'Ouest
14.	Gaye SOWE	Homme	Gambie	Afrique de l'Ouest
15.	Blaise TCHIKAYA	Homme	Congo	Afrique centrale

* 1 et 11 se présentent à une réélection immédiate

** 6 se présente à une réélection (a servi de juillet 2006 à juillet 2012)

2014

Report on election of four (4) judges of the African court on human and peoples' rights

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4587>

Downloaded from African Union Common Repository